

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00375 / 5/20 / ID/MINH DU DU 13 OCT 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°04994-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 29 SEPTEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU ET ELECTRICITE DES POSTES DE SURVEILLANCE 2 ET 3 DE L'AUTOROUTE YAOUNDE-NSIMALEN. FINANCEMENT : BIP/MINH DU - EXERCICE 2023.

FINANCEMENT : BIP MINH DU - EXERCICE 2023.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'autorisation de gré à gré N°04994-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 29 Septembre 2023 pour les travaux d'alimentation en eau et électricité des postes de surveillance 2 et 3 de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°99 du 12 Octobre 2023 de la CIPM/MINH DU, proposant l'attribution.

DECIDE:

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataires de la lettre commande relative à la consultation suscitée :

Lot	Soumissionnaire	Montant TTC (en F CFA)	Délai de livraison
Unique	MAETUR BP : 1 248 Yaoundé Tél. : 222 22 31 13 / 222 22 21 02	38 315 025	Un (01) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINH DU

Yaoundé, le 13 OCT 2023
LE MINISTRE

Colette née Ketcha Celestine

